

**2024-20**



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**Le 7 mars**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Nonglard, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.**

**Date de convocation du Conseil de Communauté : 1<sup>er</sup> mars 2024**

**Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 25 - votants 31.**

**Présents :**

Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

**Procurations :**

Pierre AGERON à Yvan SONNERAT  
Roger DALLEVET à Philippe LANGANNE  
François DAVIET à Brigitte TERRIER  
Elodie DONDIN à Thomas BIELOKOPYTOFF  
Yves GUILLOTTE à Christiane MICHEL  
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS

**Excusé :** Christian BOCQUET

**Secrétaire de séance :** Dominique BOUVET

**N° 2024-20 : Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention de partenariat avec l'ADIE**

*Monsieur Michel PASSETEMPS, vice-président chargé de l'économie et du tourisme, rapporteur*

Dans le cadre de sa compétence économique et notamment de ses missions d'accompagnement à la création et au développement des entreprises, la CCFU a mis en place un partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE).

L'ADIE accompagne et finance depuis plus de 30 ans les créateurs d'entreprises ou entrepreneurs installés dont les projets n'ont pas accès au crédit bancaire (chômeurs, bénéficiaires du RSA ...) du fait de leur situation et/ou de la faiblesse du niveau de prêt sollicité. Le périmètre d'intervention de l'association couvre celui de la CCFU.

L'ADIE finance également les personnes salariées ou en recherche d'emploi salarié, pour des besoins en financement liés à la mobilité (achat ou réparation d'un véhicule, déménagement, formation, permis...).

Une convention de partenariat a été signée entre l'ADIE et la CCFU pour l'année 2023 afin de permettre à l'association de développer son activité sur le territoire. Le bilan de cette première année est très positif avec le financement et l'accompagnement de 8 porteurs de projet. Il est donc proposé de reconduire la convention pour une durée de 3 ans avec un financement de la CCFU à hauteur de 1 000 € par personne accompagnée, plafonné à 7 000 € par année.

Les modalités d'intervention et de financement de l'ADIE sont définies dans la convention de partenariat de prestation de service ci-jointe.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**approuver** le projet de convention de partenariat avec l'ADIE,
- D'**autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat et tout document (notamment les avenants) y afférent.

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

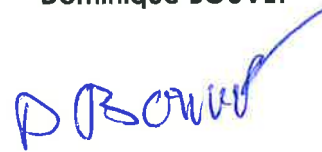
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,  
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,  
Dominique BOUVET**



A blue ink signature of Dominique Bouvet.